

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Triel-sur-Seine

Introduction

La ville présente une majeure partie de ses rues vallonnées par rapport au centre ville et restreint par l'état de ses routes et leur largeur, un aménagement est nécessaire pour lancer l'utilisation du vélo pour ses habitants et attirer la pratique des villes avoisinantes.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 :

Affecter au moins 5% du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Action n°3 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 5 fois par an.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines

* RELIER Verneuil via le pont (passerelle ou aménagement trottoir) en piste cyclable pour se diriger soit vers Vernouillet et carrefour Market soit vers le centre de Verneuil.

* Aménagement de la rue de l'Hautil après domaine de cheverchemont pour relier les Hautilois et les communes du 95 Boisemont et Jouy le Moutier

* Vaux aménagement piste cyclable (continuité avec circuit du RER V)

* Sortie Triel vers Carrières sous Poissy réaménagement de la piste cyclable en mauvais état (RER V).

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°6 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°7 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Promouvoir une culture vélo

Action n°8 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Par exemple : mettre des panneaux qui annoncent l'entrée en agglomération, la limitation de vitesse, la priorité aux piétons et aux vélos, ET la distance de sécurité à respecter à côté d'un vélo : 1 mètre en ville et 1 mètre 50 hors agglomération .